



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 14 / 02 / 2024

Dossier complet le : 05 / 04 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-7655

1 Intitulé du projet

Réalisation de cinq tronçons de voies cyclables (mise à jour 2024 sur le tronçon 91a)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Communauté de Communes de Grand Lieu

Raison sociale

N° SIRET

2 4 4 4 0 0 4 3 8 0 0 0 4 4

Type de société (SA, SCI...)

Communauté de communes

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Boblin

Prénom(s)

Johann

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6c	Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de son Schéma directeur Mobilités Douces, la Communauté de Communes de Grand Lieu a souhaité réaliser de nouvelles portions de voies réservées aux cyclistes, entre Saint-Lumine-de-Coutais et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (tronçon 87), entre La Chevrolière et Pont Saint Martin (tronçon 88b), entre La Chevrolière et Tournebride (Parc d'Activités) (tronçon 91a), entre Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et La Limouzinière (tronçon 96a) et entre Saint-Colomban et La Limouzinière (tronçon 96b). Une première demande d'examen au cas par cas a été réalisée en 2020. Depuis lors, les liaisons 87 et 88 ont été réalisées selon les modalités présentées à l'époque. La liaison 96b a été modifiée, les aménagements ayant été remplacés par des marquages au sol. La liaison 91a a été modifiée et justifie la mise à jour du présent cas par cas.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et de l'orientation « Promouvoir un agencement à l'échelle de l'habitant, et favorable aux déplacements de courte distance : polarité et proximité » du SCOT du Pays de Retz, la CDC de Grand Lieu souhaite améliorer son réseau cyclable. Une enquête a montré que la population de la CDC était inégalement répartie et concentrée au niveau des centres-bourgs. Les ¾ des déplacements s'effectuent en voiture, et la proportion de trajets à vélo est très faible : 5% en intra-communal pour seulement 1% en dehors en extra-communal.

Le projet consiste ici à aménager cinq tronçons établis comme "prioritaires".

L'objectif de Grand Lieu, présenté dans son Plan Global de Déplacements approuvé le 5 mars 2019, est d'atteindre un objectif de 4% de part modale vélo. Le schéma des Mobilités Douces, intégré à ce PGD, vise à développer la pratique du vélo sur les déplacements de proximité et quotidiens.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les liaisons sont issues du Schéma Directeur des Modes Doux de la Communauté de Communes de Grand-Lieu. Leur réalisation sera phasée dans le temps en fonction de leurs priorités. Concernant les 5 liaisons de la présente demande, le phasage exact n'est pas encore connu mais certains points peuvent être listés :

- la liaison 87 ne nécessite qu'un jalonnement qui peut être mis en place rapidement et pour des coûts modérés. Les travaux sont prévus pour le printemps 2021.

NOTA 2024 : réalisée

- la liaison 88b consiste en une voie verte qui prendra place sur une ancienne voie ferrée dont le parcellaire appartient en majeure partie au département. Le reste devra faire l'objet d'acquisitions foncières. Le démarrage des travaux est prévu pour la fin d'année 2020.

NOTA 2024 : réalisée

- la liaison 91a nécessite la création d'une voie verte et d'importantes acquisitions foncières qui peuvent être plus ou moins longues à aboutir.

NOTA 2024 : projet mis à jour, démarrage début mai 2024

- la liaison 96a ne nécessite que la mise en place d'un jalonnement et la sécurisation des carrefours. Le démarrage des travaux est prévu à partir de début juin 2024.

- la liaison 96b nécessite la création d'une voie verte sur une bande à acquérir. De plus, elle nécessite la construction d'une passerelle le long de la RD63 dont la solution technique n'est pas encore arrêtée. Le démarrage des travaux est prévu à partir de mi-avril 2024.

NOTA 2024 : abandon de ce scénario au profit de marquages au sol. Démarrage début juin 2024

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La liaison 91 a consiste en la réalisation d'une voie verte en site propre distante de la voie d'environ 1 m. Seul un tronçon de 210 ml (traversée du hameau la Bourdinière) sera réalisé en chaucidou (marquage au sol).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La note jointe à ce formulaire présente en dernière page un tableau listant les différentes procédures réglementaires auxquelles pourraient être soumis les travaux de liaisons cyclables. A ce jour, la seule procédure qui s'applique est le cas par cas, mais les évolutions du projet et les impacts cumulés avec de futures liaisons (qui feront l'objet d'une nouvelle demande d'examen au cas par cas) pourront atteindre les seuils de déclaration loi sur l'eau, étude d'impact, etc.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur tronçon 87 (linéaire total // création ex nihilo)	6 250 ml // 0 ml
Longueur tronçon 88b (linéaire total // création ex nihilo)	2 400 ml // 2 000 ml
Longueur tronçon 91a (linéaire total // création ex nihilo)	3 045 ml // 2 800 ml
Longueur tronçon 96a (linéaire total // création ex nihilo)	4 290 ml // 0 ml
Longueur tronçon 96b (linéaire total // création ex nihilo)	2 090 ml // 0 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

La Chevrolière

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de La Chevrolière, approuvé le 21/12/2023. Zonages A et N majoritairement ; Uc2 au niveau du lieu-dit La Gestrie. Emplacement réservé n°4

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tronçon 91a ne recoupe pas ce zonage.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lac de Grand Lieu est couvert par une RNN sur les 2/3 ouest et par une RNR sur le 1/3 est. La liaison 91a est distante de près de 4 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tronçon 91a superpose 300 m ² d'une prairie naturelle humide. Une renaturation sur 400 m ² est prévue afin de palier cette incidence. Cette solution détaillée dans la notice ci-jointe a été validée en amont par la DDTM et le syndicat de bassin versant dans le cadre du porter à connaissance.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit lac de Grand Lieu (32 ensembles bordant le lac de Grand Lieu) Liaison 91a non concernée

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZPS FR5210008 Lac de Grand Lieu ZSC FR5200625 Lac de Grand Lieu Liaison 91a non concernée
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé du lac de Grand Lieu Liaison 91a non concernée

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Liaisons traversant en grande partie des milieux cultivés et des agglomérations. Au possible les pistes cyclables prendront place sur des accotements élargis ou nécessiteront l'abattage de haies non qualitatives de type thuya ou lauriers. Un chêne sera également abattu. En parallèle, la CDC Grand Lieu conventionne avec les exploitants agricoles afin de permettre la plantation d'environ 500 ml de haies le long des pistes cyclables ou à proximité immédiate.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les habitats et espèces du site Natura 2000 correspondent principalement à des milieux aquatiques lacustres, qui ne sont pas présents dans l'emprise du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La liaison 91a a nécessité le rachat d'une bande sur des parcelles agricoles (prairies et cultures). Les milieux naturels et forestiers ne sont pas impactés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Installations industrielles : trois à Saint-Colomban, trois à La Limouzinière, trois à Saint-Lumine, cinq à Saint-Philbert, treize à La Chevrolière Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel) à Pont-Saint-Martin
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	St-Philbert, La Limouzinière, St-Colomban, recensés dans l'atlas des zones inondables (AZI) du Grand Lieu de 2009, «Inondation – Par une crue à débordement lent de cours d'eau» Sismicité : aléa 3 (moyen) dans les six communes Retrait gonflement des sols argileux : aléa faible à moyen sur les cinq tronçons Potentiel radon : catégorie 1 (faible) à 3 (élevé) selon les secteurs
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Objectif : Réduction des déplacements quotidiens (domicile-travail ; domicile-commerces) en voiture au profit du vélo, développement de l'offre touristique cyclable.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas source de bruit en dehors de sa phase de travaux (nuisances limitées).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la liaison 91a se situe en zone de trafic aérien audibles mais non dangereux (aéroport de Nantes, zone D)
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase de travaux seulement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise des pistes cyclables sur des terres agricoles restant marginales. Pas de modification substantielle des activités

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Comme expliqué plus en détail dans la note jointe à ce CERFA, le projet de ces 5 liaisons prend place dans le cadre d'un plan de développement de l'offre cyclable. Ce plan prend racine dans le schéma directeur des modes doux élaboré en 2018. Les liaisons présentées dans le schéma directeur font tour à tour l'objet d'une étude de faisabilité, leur priorité étant définie en fonction des besoins locaux. L'objectif est alors de faire une demande d'examen au cas par cas pour chaque lot de liaisons qui seront mises en place sur une même période. Les phasages de ces lots seront espacés dans le temps, néanmoins l'ensemble de ces lots forme bien un projet global de développement de l'offre cyclable. A ce titre, il peut être considéré que chaque phase se cumule aux autres.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Détaillé dans la notice jointe.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Toutes liaisons confondues, les aménagements ont été réfléchis pour éviter au maximum les incidences : jalonnements de voies existantes, marquages au sol, réduction ponctuelle de l'emprise de la voie verte si nécessaire ...

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Tout comme la 1^e version déposée en 2020, la présente demande de cas par cas se fait par soumission volontaire, le projet étant en-deçà des seuils de l'article R122-2. Les aménagements prévus ont pris en compte la notion d'évitement en premier lieu. Il ne semble donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour les incidences résiduelles identifiées à ce jour (détaillée dans la note jointe).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice explicative - mise à jour février 2024 et avril 2024 (pages 52-54)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Plans de coupe DCE liaison 91a - A2i infra	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Courrier de la DDTM44 prenant acte de la réalisation des travaux en conformité avec la réglementation.	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

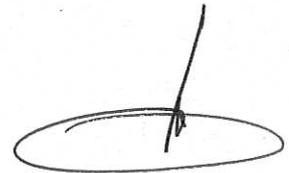
Nom BOBLIN

Prénom Johann

Qualité du signataire Président

A La Cheurolière

Fait le 04/04/2024



Signature du (des) demandeur(s)